

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 1er septembre 2022 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

147-09-22

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AOÛT 2022
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 1er septembre 2022
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Parc industriel
 - 6.3 - Rang Ste-Marie
 - 6.4 - Vidange des boues
 - 6.5 - TECQ 2019-2023
 - 6.6 - Dérogation mineure / IMMO T.F.
 - 6.7 - Mise à niveau des systèmes d'éclairage
 - 6.8 - Dérogation mineure / Gustavo Naranjo
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 - CPE à la Bonne Garde
 - 7.4 - Nouveaux arrivants
 - 7.5 - Modification au périmètre urbain
 - 7.6 - Location de local
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Épicerie POP
 - 8.3 - Ordre des architectes du Québec
 - 8.4 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Chiasson
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

6.8 Dérogation mineure / Gustavo Naranjo

ADOPTÉE

148-09-22

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AOÛT 2022

Le procès-verbal de la séance 18 août 2022 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

149-09-22

4.1 - Comptes fournisseurs au 1er septembre 2022

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 1er SEPTEMBRE 2022

| N°chèque | Nom | Montant | Payé |
|----------|---------------------------------------|-----------|----------|
| C2200421 | A.D.M.Q. ZONE BEAUCE-COTE-SUD | 125,00 | 125,00 |
| | FRÉDÉRIK LAPOINTE | 263,93 | 263,93 |
| | YVAN GAGNON | 363,38 | 363,38 |
| | PASCAL VACHON | 394,98 | 394,98 |
| C2200422 | AON HEWITT | 4 354,40 | |
| C2200423 | MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC | 11 861,89 | |
| C2200424 | RECEVEUR GENERAL DU CANADA | 4 194,03 | |
| C2200425 | SSQ GROUPE FINANCIER | 3 728,67 | |
| C2200426 | SOGETEL INC. | 537,39 | |
| C2200427 | FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | 30,00 | |
| C2200428 | HYDRO-QUEBEC | 1 776,43 | |
| C2200428 | HYDRO-QUEBEC | 441,19 | |
| C2200429 | PAGES JAUNES INC. | 169,60 | |
| C2200430 | MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC. | 666,39 | |
| C2200431 | DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE | 220,36 | |
| C2200432 | SERGE CARRIER ET FILS INC. | 4 467,80 | |
| C2200432 | SERGE CARRIER ET FILS INC. | 2 484,31 | |
| C2200433 | M.R.C. DE BELLECHASSE | 39 652,67 | |
| C2200434 | LES HUILES DESROCHES INC. | 1 193,69 | |
| C2200435 | EUROFINS ENVIRONEX | 800,81 | |
| C2200435 | EUROFINS ENVIRONEX | 924,40 | |
| C2200436 | LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC. | 568,34 | |
| C2200437 | SERRURIER RANCOURT | 147,62 | |
| C2200438 | GLS | 68,43 | |
| C2200439 | PEINTURES PN INC. | 1 107,76 | |
| C2200440 | LAURENTIDES RE/SOURCES INC. | 126,47 | |
| C2200441 | LES EXCAVATIONS ET PAVAGES DE BEAUCE | 1 149,75 | |
| C2200442 | TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY | 310,43 | |
| C2200443 | SERVICE DE PNEUS AUDET | 840,28 | |
| C2200444 | CENTRE DE L'AUTO LMS INC. | 578,84 | |
| | TOTAL | 83 549,24 | 1 147,29 |
| | SOLDE À PAYER | 82401,95 | |
| | ENCAISSE | 144552,71 | |

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

150-09-22

6.2 - Parc industriel

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire et le directeur général à signer le contrat d'échange de terrains à intervenir entre Gestion G. Pouliot inc et la Municipalité de Sainte-Justine et ce, pour la parcelle 3 (superficie de 16 647,8 m²) à être cédée à Gestion G Pouliot inc par la Municipalité de Sainte-Justine et la parcelle 7 (superficie de 14 289,3 m²) et la parcelle 9 (superficie de 2 358,5 m²) à être cédées à la Municipalité de Sainte-Justine par Gestion G Pouliot inc.

ADOPTÉE

6.3 - Rang Ste-Marie

Le conseil est informé de l'état actuel de ce dossier notamment qu'une rencontre devra avoir lieu avec la Municipalité de Saint-Cyprien pour la cession de l'emprise du chemin de colonisation par le ministère des Transports aux municipalités de Sainte-Justine et Saint-Cyprien.

6.4 - Vidange des boues

Une offre de services sera déposée la semaine prochaine par Écho-Tech pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs 1 et 2.

La mesure devrait être prise vers la mi-octobre et le rapport devrait être déposé à la fin du mois de novembre.

La vidange des boues est prévue pour l'été 2023.

151-09-22

6.5 - TECQ 2019-2023

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine mandate la Société d'ingénierie CIMA+ dans le but d'analyser le plan d'intervention de la Municipalité de Sainte-Justine afin d'être en mesure de déposer une programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

152-09-22

6.6 - Dérogation mineure / IMMO T.F.

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par IMMO T.F. s.e.n.c qui désire reconstruire une galerie dans la cour latérale jusqu'à la ligne latérale sud-ouest comparativement à la norme de 2 mètres prévue à l'article 9.2.5 du règlement de zonage no 76-07 ;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

153-09-22

6.7 - Mise à niveau des systèmes d'éclairage

Il est proposé par Mario Chiasson,
ET résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise DH Éclairage inc à procéder à une étude de faisabilité visant la mise à niveau des systèmes d'éclairage de certains bâtiments municipaux dont le garage municipal, la Mairie, le Centre civique et la Bibliothèque;

QUE ledit conseil municipal prendra une décision pour la réalisation des travaux de conversion de ces systèmes d'éclairage suite à cette étude de faisabilité.

ADOPTÉE

154-09-22

6.8 - Dérogation mineure / Gustavo Naranjo

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise monsieur Gustavo Adolfo Naranjo Umana à fermer le mur latéral de son abri d'auto et à installer un revêtement en tôle émaillée sur ce mur;

QUE dans le but de conserver le statut de cet abri d'auto autorisé sur le permis no ADL 220059, ledit conseil municipal refuse que soit installée une porte de garage sur le mur avant de cet abri d'auto.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à l'Oktoberfestine.

155-09-22

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions pour le

projet de reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard;

QUE les personnes et compagnies intéressées à présenter une soumission pourront obtenir les documents nécessaires à la soumission sur le site www.seao.ca, numéro de l'avis 2022-09 à compter du 6 septembre 2022. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

QUE pour être considérée, toute soumission devra :

1. être conforme aux plans, devis et documents de soumission et être présentée sur les formules officielles du projet;
2. être accompagnée de tous les documents à joindre à la soumission tel que décrit au devis;
3. être remise avant 14h le 4 octobre 2022 et déposée à la Mairie au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0, dans une enveloppe scellée portant la mention: « SOUMISSION – Appel d'offres n° 2022-09 et CENTRE SPORTIF CLAUDE-BEDARD, SAINTE-JUSTINE-RECONSTRUCTION PARTIELLE ». Les soumissions reçues par courriel ou télécopieur ne seront pas prises en considération.

QUE les soumissions seront ouvertes le même jour à la même heure.

QUE la Municipalité de Sainte-Justine ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues dans le projet concerné par le présent appel d'offres et se réserve le droit d'enlever ou de modifier une partie des travaux. La Municipalité de Sainte-Justine se dégage également de toute responsabilité pour les pertes, frais, dommages ou autres que pourrait subir ou aurait pu subir le ou les soumissionnaires pour la préparation et/ou la présentation des soumissions.

ADOPTÉE

156-09-22

7.3 - CPE à la Bonne Garde

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine, en collaboration avec le Fonds d'investissement de Sainte-Justine, est disposé à offrir un incitatif financier de 1500\$ pour l'ouverture d'un nouveau service de garde en milieu familial reconnu par le CPE à la Bonne Garde;

QUE cet incitatif financier sera remis à la propriétaire du nouveau service de garde suite à un délai de 2 ans après son ouverture;

QUE cet incitatif financier s'ajoute au montant de 3500\$ remis par le ministère de la Famille lors de l'ouverture d'un service de garde en milieu familial.

ADOPTÉE

7.4 - Nouveaux arrivants

En collaboration avec la Chambre de Commerce, le conseil municipal serait disposé à ce que le personnel administratif de la Municipalité participe à la préparation d'un document d'accueil pour les nouveaux arrivants.

157-09-22

7.5 - Modification au périmètre urbain

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le projet de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins qui vise à modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

158-09-22

7.6 - Location de local

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise la location du local de la cuisine et de la salle de conférence de l'ancienne Caisse des Etchemins à l'Érablière JaD'or inc et ce selon les conditions suivantes:

1- Pour la période du 1er septembre 2022 au 28 février 2023, le montant de location sera de 200\$ par mois plus le montant de la surprime d'assurances de 500\$;

2- Pour la période du 1er mars 2023 au 29 février 2024, le montant de location sera de 500\$ par mois plus la surprime d'assurances.

3- Ce montant de location sera indexé annuellement le 1er mars en fonction de l'indice des prix à la consommation, publié par Statistiques Canada pour le province de Québec, pour la période se terminant le 31 décembre et ce, avec une augmentation minimale de 2% par année.

4- Toutes les améliorations locatives seront aux frais du locataire et ne pourront être effectuées sans une permission expresse de la Municipalité.

5- Les autres conditions seront plus amplement énumérées dans le bail à intervenir entre l'Érablière JaD'or inc et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été remise aux membres du conseil.

159-09-22

8.2 - Épicerie POP

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QU'en raison de l'engagement communautaire de l'Épicerie Pop, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de participer à la campagne de financement de cet épicerie et ce, pour la somme de 1 000\$;

QUE ledit conseil municipal est d'avis que le mandat de cette épicerie va bien au-delà de son statut premier qui est d'aider les familles à faible revenu des Etchemins puisqu'elle offre également les services de nourriture à la cafétéria de l'École des Appalaches.

ADOPTÉE

8.3 - Ordre des architectes du Québec

Cette lettre d'avertissement vise à informer le conseil municipal sur la nécessité d'obtenir des plans préparés par un architecte lors d'une demande d'aide financière visant la construction d'un bâtiment assujetti à la Loi sur les architectes (Ex: Centre sportif).

8.4 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de septembre est remis aux membres du conseil.

160-09-22

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-trésorier

Maire